

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 869**1^{er} décembre 2000****SOMMAIRE**

A.L., ADIG-Investment Luxemburg S.A., Luxembourg	41666	bourg	41692
Accordhotel S.A., Luxembourg-Hamm	41666	(La) Foncière Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	41692
Adela Investment Company S.A.	41712	(La) Foncière Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	41692
Amfin International Holding S.A., Luxembourg ..	41696	Forcema S.A., Luxembourg	41683
Amfin International Holding S.A., Luxembourg ..	41696	Fortissimo S.A.	41672
Atoll Participations S.A., Luxembourg	41686	Frühling S.A., Luxembourg	41683
Bantleon Units Invest S.A., Luxembourg	41678	FZ Peintures, S.à r.l., Luxembourg-Bonnevoie ...	41684
BfG Garant	41679	Gaglioti, S.à r.l., Luxembourg	41684
(Le) Bouleau Rouge S.A., Luxembourg	41696	Gelt S.A., Dudelange	41686
Charp S.A., Luxembourg	41709	Global Invest Holding S.A., Luxembourg	41686
Compagnie Financière Montchoisi S.A.H., Luxembourg	41708	Guardian Europe Financial Services S.A., Dudelange	41689
Credit Suisse Capital Trust (Lux), Sicav, Luxembourg	41708	H & A Lux DAC	41679
Dalstone Group S.A., Luxembourg	41689	Harlow Meyer Savage (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41689
Dalstone Group S.A., Luxembourg	41689	HSBC Republic Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41711
Danske Bank International S.A.	41676	Iberian Investment Holding Group S.A., Luxembourg	41681
Demeter, Sicav, Luxembourg	41710	IFI International S.A., Luxembourg	41683
Diversind Finance S.A.H., Luxembourg	41705	International Motor Rings S.A., Luxembourg ...	41690
Eurinvest S.A.H., Luxembourg	41678	International Motor Rings S.A., Luxembourg ...	41691
Eurinvest S.A.H., Luxembourg	41678	International Radio Control S.A., Luxembourg ..	41690
Eurocash-Fund, Sicav, Luxembourg	41710	Kefalos S.A., Luxembourg	41691
Eurofind S.A., Luxembourg	41680	Konzeptbau AG, Luxembourg	41691
Eurofind S.A., Luxembourg	41680	Lagash Participations S.A., Luxembourg	41693
Eurogripa S.A., Luxembourg	41701	Lamesch Exploitation S.A., Bettembourg	41707
Eurogripa S.A., Luxembourg	41701	Lasting Placement Holding S.A., Luxembourg ...	41693
Eurotrust, Société Fiduciaire Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	41709	Lawrence & Granfell S.A., Luxembourg	41696
Fideuram Multimanager Fund Management Company S.A., Luxembourg	41673	Leco S.A.H., Luxembourg	41712
Fideuram Multimanager Fund, Fonds Commun de Placement	41667	Maelux S.A., Luxembourg	41705
Financière Européenne S.A.H., Luxembourg ...	41710	Mayflower Overseas Holdings S.A., Bascharage ..	41697
Flamingo Line Holding S.A.H., Senningerberg ...	41681	Megaron S.A., Luxembourg	41697
Flamingo Line Holding S.A.H., Luxembourg	41681	Meli Luxembourg S.A., Luxembourg	41698
Florella Holding S.A., Luxembourg	41682	Mercury Selected Trust, Sicav, Senningerberg ...	41707
(La) Foncière Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	41691	Patri S.A., Luxembourg	41711
(La) Foncière Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	41691	Perlux S.A., Luxembourg	41698
		Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg	41699

Puilaetco Quality Fund, Sicav, Luxembourg	41699	Socama S.A., Luxembourg	41693
Rutherford S.A. Holding, Luxembourg	41707	Swissca Lux Fund, Fonds Commun de Placement.	41706
Rutherford S.A. Holding, Luxembourg	41708	Tamarind Holding S.A., Luxembourg	41702
Scatlux S.A., Luxembourg	41697	Tamboobo Financial Holding S.A., Luxembourg . .	41702
Schiffahrts Gesellschaft Reederei Hamburg S.A., Luxembourg	41700	TDG Lux S.A., Luxembourg	41702
Seafarm S.A., Luxembourg	41700	Technoblock International S.A., Luxembourg	41703
Sems International Holding S.A., Luxembourg . . .	41701	Trans-Finanz-Service S.A., Luxembourg	41703
Sidlux S.A., Luxembourg	41682	True Show Group S.A, Luxembourg	41704
SLCI, Société Luxembourgeoise de Commerce International S.A., Bertrange	41700	Unima S.A.H., Luxembourg	41703
SOFINEST S.A., Société Financière pour le Développement des Pays de l'Est, Luxembourg .	41701	Unima S.A.H., Luxembourg	41704
SOGIT-Société Générale d'Investissements Touristiques S.A., Luxembourg	41702	Vaubonne Holding S.A., Luxembourg	41684
		Vaubonne Holding S.A., Luxembourg	41685
		W.S. Fund Conseil S.A.	41698
		Wendron S.A., Luxembourg	41666

WENDRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 55.680.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 septembre 2000.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour la société

Signature

(40256/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

ACCORDHOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 65.341.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2000, vol. 537, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Signature

Mandataire

(40311/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

A.L., ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 1A-1B, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 28.610.

Amtsniederlegung

Herr Dr. Christian Humbert, Geschäftsführer der ADIG ALLGEMEINE DEUTSCHE INVESTMENT-GESELLSCHAFT m.b.H, Haar b. München legt, mit Wirkung ab 1. Juni 2000, sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates der ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. nieder.

Luxemburg, den 7. Juni 2000.

Pfeffer / Thorn

Verwaltungsratsmitglieder

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40312/226/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

FIDEURAM MULTIMANAGER FUND, Fonds Commun de Placement.

MANAGEMENT REGULATIONS (NOVEMBER 2000)

These Management Regulations of the Mutual Investment Fund («Fonds Commun de Placement») FIDEURAM MULTIMANAGER FUND and any future amendments thereto, occurring in accordance with Article 14 below, shall govern the legal relationship between:

- (i) The Management Company FIDEURAM MULTIMANAGER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg, 17A, rue des Bains, (the «Management Company»);
- (ii) the Custodian Bank FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg, 17A, rue des Bains (the «Custodian Bank»); and
- (iii) the subscribers and holders of Units (the «Unitholders») who shall accept these Management Regulations by the acquisition of such Units.

Art. 1. The Fund

FIDEURAM MULTIMANAGER FUND (hereinafter the «Fund») is an open-ended mutual investment fund under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg governed by Part II of the law of March 30, 1988 relating to undertakings for collective investment (the «Law»). The Management Company intends to create Sub-Funds, having specific investment policies.

The Fund is divided into separate Sub-Funds, investing their net assets in particular categories of Undertakings for Collective Investment («UCIs») known as Hedge Funds. The Fund is managed in the interest of the Unitholders by the Management Company. The assets of the Fund shall be held by the Custodian Bank and are separated from those of the Management Company.

The entire assets of the Fund, which are separate from those of the Management Company, are the joint property of all Unitholders who have equal rights in proportion to the number of Units they hold in the individual Sub-Funds. The Unitholders of the same Sub-Fund are treated equally and have the same rights. There is no meeting of the Unitholders. The subscription to or acquisition of Units in the Fund implies acceptance of these Management Regulations by the Unitholders.

Each Sub-Fund shall be treated as a separate entity whose assets constitute the joint coproprietorship between its Unitholders.

In the relations between the Unitholders and third parties (i.e. creditors), each Sub-Fund shall be obliged to the payment of its own debts and the creditors are entitled to claim only on all the assets of the particular Sub-Fund to which the debts are related.

The Management Company may decide at any time to create new Sub-Funds corresponding to different portfolios of assets and to dissolve existing ones at any time.

Art. 2. The Management Company

The Fund shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company, which has its registered office in Luxembourg.

The Management Company is vested with extensive powers, within the limitations of Article 4 below, in managing the Fund on behalf of the Unitholders, in particular it shall be entitled to buy, sell, subscribe for, exchange and receive any securities and assets and to exercise all the rights directly or indirectly connected with the Fund's assets. The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund in accordance with the limitations set out in Article 4 below.

The Management Company may, in general, call on information services, consultants and other services; any fees they incurred shall be borne exclusively by the Management Company.

The Board of Directors of the Management Company may delegate some management and/or supervisory activities relating to the Fund to one or more committees composed of one or more members of the Board of Directors of the Management Company and/or one or more third persons having the required professional qualifications.

The Board of Directors of the Management Company may also, at its own costs, appoint one or more managers who shall assist the Management Company or any committees approved by it in the asset management of the Fund and each of its Sub-Funds.

Art. 3. The Custodian Bank

The Management Company has appointed FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme organised under Luxembourg law, with its registered office in Luxembourg, as Custodian Bank.

Either the Management Company or the Custodian Bank may at any time terminate the Custodian Bank's duties subject to advance notice of at least three months from one party to the other, being understood that the Management Company is under a duty to appoint a new Custodian Bank who shall assume the functions and responsibilities defined by the Law and these Management Regulations.

Pending its replacement, which must take place within 2 months from the time the notice shall have elapsed, the Custodian Bank shall take all the necessary steps for the safe-keeping of the interest of the Unitholders.

The Management Company has entrusted the custody of the Fund's assets to the Custodian Bank.

The Custodian Bank shall carry out all operations concerning the day-to-day administration of the assets of the Fund. The Fund's assets, i.e. cash and other assets, shall be held by the Custodian Bank on behalf of and in the exclusive interest of the Unitholders.

The Custodian Bank may dispose of the Fund's assets and make payments to third parties on behalf of the Fund pursuant to instructions from the Management Company and within the scope of these Management Regulations and the Law.

With the agreement of the Management Company and under its own responsibility, the Custodian Bank may entrust the safe-keeping of securities to other banks, to financial institutions or to securities clearing houses such as Clearstream Banking and Euroclear. This will, however, not affect the Custodian Bank's liability.

The Custodian Bank shall also:

- a) ensure that the sale, issue, redemption and cancellation of Units effected for the account of the Fund or by the Management Company are carried out in accordance with the provisions of the law and these Management Regulations;
- b) carry out all instructions issued by the Management Company, provided these are not in violation of the law or these Management Regulations;
- c) ensure that, in transactions involving the Fund's assets, the consideration is remitted to it within the usual time limits;
- d) ensure that the Fund's income is applied in accordance with these Management Regulations.

The Custodian Bank pays out of the accounts of the Fund only such remunerations to the Management Company as are laid down in these Management Regulations.

The Custodian Bank is entitled to remunerations according to these Management Regulations.

In the context of their respective duties, the Management Company and the Custodian Bank must act independently and solely in the interest of the Unitholders.

Art. 4. Investment objective and Policy Investment Limitations

Investment Objective and Policy

The Fund's objective is to achieve long-term, risk adjusted capital appreciation by investing its assets in a diversified portfolio of UCIs using non conventional or alternative asset management strategies.

The Fund operates as a Fund of Funds, investing its assets in a portfolio of UCIs which are generically known as Hedge Funds, primarily managed by independent investment managers in the United States of America and using alternative management strategies.

Each Sub-Fund shall be invested in particular categories of UCIs according to investment style, geographical areas, industrial sectors and monetary zones, as the Management Company may determine.

There can be no assurance that the Fund will achieve its investment objective.

The Management Company shall determine the denomination currency of each Sub-Fund.

Investment Limitations

A Sub-Fund may not:

1. acquire more than 20 % of the securities of the same kind issued by a single issuer or UCI. This restriction shall also be applicable to the Fund as a whole;
2. invest more than 20 % of its net assets in securities issued by a single issuer or UCI;
3. invest more than 40 % of its net assets in securities issued by UCIs managed by or with the assistance of the same investment managers or investment advisers or their affiliates;
4. invest less than 70 % of its net assets in UCIs which are open-ended UCIs (whereby the term «open-ended» shall mean that redemptions of the shares or units in such UCIs are allowed at least on a quarterly basis) or closed-ended UCIs (listed on an official exchange, or dealt in on another recognised market which is regulated, operating regularly and open to the public), provided that at least 50 % of its net assets are at any time invested in open-ended UCIs;
5. invest more than 10 % of its net assets, in securities which are neither listed on an official exchange nor dealt in on another market which operates regularly and is recognised and open to the public, except that this limit may be increased up to 30 % of the net assets for investments in UCIs which allows for redemptions of their shares or units at least once every three years and that there shall be no limitation for investments in open-ended UCIs which normally allow for redemption of their shares or units at least on a quarterly basis.

Investments in shares or units of UCIs which may not be redeemed during a period exceeding one year shall be subject to the condition that the investment adviser or the sponsor of that UCI or the controlling shareholder of the Management Company shall have agreed to assist the Fund on a best efforts basis in finding potential buyers for such investments if it should wish to dispose of them.

This restriction does not apply to securities for which a listing has been requested and is obtained within one year, in which case they are considered as listed securities.

This restriction does not apply either to money market instruments issued by first-class issuers which are either traded regularly, or which have a residual maturity of less than 12 months, provided that the average residual maturity of all money market instruments which are not traded regularly does not exceed 120 days;

6. acquire shares or units of UCIs which, in accordance with their investment policy, principally invest in other UCIs;
7. without prejudice to the application of the provisions set out above:
 - i) borrow or otherwise use leverage exceeding 25 % of its net assets, provided that no more than 15 % of its net assets may be used for investment purposes. The remaining portion of 10 % of its net assets may solely be used to bridge short-term liabilities, including for the satisfaction of redemption requests,
 - ii) grant loans,
 - iii) act as guarantor on behalf of third parties,
 - iv) carry out uncovered sales of securities, provided, however, that the UCI, in which the Fund shall invest, may carry out such short sales;
 - v) invest in physical commodities or other physical assets (such as art, antiques, etc.) provided that the individual UCIs may, under exceptional circumstances, be compelled to acquire physical commodities positions for a limited period of time.

Within the limits set forth below, the Fund may employ the following techniques and instruments intended to provide protection exclusively against exchange risks:

i) it may sell calls and/or futures contracts on currencies, buy puts on currencies, or enter into other financial instruments, provided such calls, puts, futures or other financial instruments are traded on a recognised exchange or regulated market, which operates regularly and is open to the public;

ii) further, the Fund may enter into currency forward contracts or currency swaps on the OTC market with highly-rated financial institutions.

The amounts of all pending transactions shall not exceed the market exposure of the relevant assets of the Sub-Fund concerned denominated in the currency to be hedged.

In case a Sub-Fund invests directly in fixed income securities, the Fund may, exclusively to provide protection against interest rate risks, enter into interest rates futures sales contracts or purchase put options on interest rates or enter into interest rate swaps for amounts not exceeding the corresponding risk of fluctuation of the corresponding portion of its portfolio. Such contracts or options must be denominated in the currencies in which the assets of the Sub-Fund are denominated, or, when circumstances so warrant, in currencies which are likely to fluctuate in a similar manner, and they must be listed on an exchange or dealt in on a regulated market, provided, however, that interest rate swap transactions may be entered into private agreement with highly-rated financial institutions;

The Fund may not place the assets of a Sub-Fund in «Managed Accounts», neither directly, nor indirectly through a subsidiary of the Fund.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as shall be compatible with or in the interests of the Unitholders, in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Units of the Fund are distributed.

The restrictions set forth above shall only be applicable at the time where the relevant investment is made. If the restrictions are exceeded as a result of any events other than the making of investments, the situation shall be remedied taking due account of the interest of the Unitholders.

Art. 5. Issue of Units

Units shall be subscribed during the initial subscription period at a price such as determined by the Management Company.

After the initial offering period, the Units are offered for sale monthly on each Valuation Day except in case of suspension of the Net Asset Value determination as under Article 8 hereinafter.

Units are issued at the Net Asset Value per Unit prevailing on the relevant Valuation Day as calculated on each Calculation Day, without any subscription fee.

If a subscription application is to be carried out on a Valuation Day, the application must be received by the Administrative Agent by such an hour and within a prior notice period as determined by the Management Company before the relevant Valuation Day. Any application received after such time is considered for the immediately following Valuation Day. Allotment of Units is conditional upon receipt by the Custodian Bank of cleared monies no later than a certain date before the relevant Valuation Day as determined by the Management Company. If timely settlement is not made an application may lapse or be cancelled. Payment for Units shall be made in the Sub-Fund's currency; other currencies may be accepted but will be converted in the Sub-Fund's currency at the Unitholders costs.

The Management Company shall determine the initial and subsequent minimum investment in each Sub-Fund.

Art. 6. Unit Ownership

Units are issued under the form of registered Units, as non-certificated Units. Ownership of Units is evidenced by an entry in the register of the Units. Instead of certificates, Unitholders will receive written confirmations of Unitholding.

Units may be issued in fractions up to three decimals. Rights attached to fractions of Units are exercised in proportion to the fraction of a Unit held.

Fractions of Units will participate in the liquidation proceeds.

The Units are freely transferable and, upon issue, are entitled to participate equally in the profits of the Fund. All Units must be fully paid.

Any transfer of Units shall be established by an entry in the register of the Units.

Art. 7. Net Asset Value

The Net Asset Value of the Units of each Sub-Fund is determined in its reference currency. It shall be calculated by the Administrative Agent at least once a month, on such day as determined by the Management Company from time to time (a «Calculation Day»), by dividing the net assets attributable to each Sub-Fund by the number of Units of such Sub-Fund then outstanding. If such day is not a Business Day, then the Net Asset Value of the Units shall be calculated on the following Business Day. The net assets of each Sub-Fund are made up on the value of the assets attributable to such Sub-Fund less the total liabilities attributable to such Sub-Fund as of the last Business Day of the month preceding the relevant Calculation Day (the «Valuation Day»).

The assets and liabilities of the Fund shall be allocated in such a manner so that the issue price received upon issue of Units connected with a specific Sub-Fund shall be attributed to that Sub-Fund. All assets and liabilities of the Sub-Fund as well as income and expenses which are related to a specific Sub-Fund shall be attributed to that Sub-Fund. Assets or liabilities which cannot be attributed to any Sub-Fund shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the respective Net Asset Value of the Sub-Funds. The proportion of the total net assets attributable to each Sub-Fund shall be reduced as applicable by the amount of any distribution to Unitholders, if any, and by any expenses paid.

In determining the value of the assets of each Sub-Fund, each share or unit in an open-ended UCI will be valued at the last available net asset value whether estimated or final which is computed for such unit or shares on the relevant

Valuation Day, failing which, it shall be the last net asset value computed prior to the Valuation Day taken into account to calculate the Net Asset Value of the Units in the Sub-Fund.

In respect of shares or units held by the Fund, for which issues and redemptions are restricted and a secondary market trading is effected between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Management Company may decide to value such shares or units in line with the prices so established.

If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other UCI since the day on which the latest net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Management Company, such change of value.

Securities held by the Fund (including shares or units in closed-end UCI) which are quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at its latest available publicised stock exchange closing price and where appropriate the middle market price on the stock exchange which is normally the principal market for such security and each security dealt in on any other organised market will be valued in a manner as near as possible to that for quoted securities.

The value of a non EUR denominated security is determined in its national currency and converted into its EUR equivalent at the foreign exchange rate in effect on the relevant Valuation Day.

The value of securities not quoted or dealt in on a stock exchange or another organised market and of securities which are so quoted or dealt in but in respect of which no price quotation is available or the price quoted is not representative of the securities' fair market value, shall be determined prudently and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable sales prices. All other assets will be valued at their respective fair values as determined in good faith by the Management Company in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

Money market instruments and cash will be valued at face value to which shall be added interest accrued.

Art. 8. Suspension of the Valuation of the Total Net Assets

The Management Company may temporarily suspend the calculation of the total Net Asset Value for one or more Sub-Funds when:

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Fund from time to time are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

(b) any period when the net asset value of one or more UCI, in which the Fund will have invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Fund, cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Calculation Day;

(c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Fund would be impracticable;

(d) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments or the current prices on any market or stock exchange; or

(e) any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Units or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Units cannot be effected at normal rates of exchange.

The issue and redemption of Units in the Sub-Fund(s) concerned will also be suspended during any such period where the Net Asset Value is not determined.

Any such suspension shall be publicised in such newspaper as decided by the Management Company if in the opinion of the Management Company it is likely to exceed 10 days and shall be notified to investors requesting issue or redemption of Units by the Fund at the time of the filing of the relevant application.

Art. 9. Redemption of Units

The Units are redeemable on a monthly basis on each Valuation Day, except in case of suspension of the Net Asset Value determination as under Article 8 herein above.

Units are redeemable at the Net Asset Value per Unit prevailing on the relevant Valuation Day as calculated on each Calculation Day without any redemption fee.

If a redemption application is to be executed at the Net Asset Value per Unit prevailing on a Valuation Day, the application must be received by the Administrative Agent within such a prior notice period and such hour as determined by the Management Company before the relevant Valuation Day. Any application received after such time is considered for the next following Valuation Day.

Proceeds of redemption will normally be paid by cheque or bank transfer at the choice of the Unitholder in the currency of reference of the relevant Sub-Fund and will normally be remitted within thirty-five days following the relevant Valuation Day, and in any case before the next following Valuation Day.

Units redeemed by the Management Company shall be cancelled.

Art. 10. Restriction on Ownership of Units

The Management Company is permitted to discontinue temporarily, cease definitively or limit the issuance of Units at any time to persons or corporate entities resident or established in certain countries and territories. The Management Company may exclude certain persons or corporate entities from the acquisition of Units, if such action is necessary for the protection of the Unitholders and of the Fund, as a whole. In this connection, the Management Company may (a) reject at its discretion any subscription for Units; and (b) redeem at any time the Units held by Unitholders who are excluded from or limiting as to purchasing or holding Units.

The Management Company, the Custodian Bank or any other person (including any individual, corporation, partnership, association or other entity) offering or selling any Units to any other person for reoffering or resale, directly or indirectly to any United States Person or to any person in any country or any other jurisdiction where action or approval for that purpose is required, or shall directly or indirectly result in an offer or sale of any Units, or in the distribution

or publication of any prospectus or other offering material in any country or other jurisdiction, except in conformity with the laws and regulations relating to the placement of securities in the jurisdiction where so made.

Art. 11. Charges of the Fund

The following costs are borne directly by the Fund:

1. A management fee up to 2 % of the Net Asset Value of each Sub-Fund computed as of each Calculation Day and paid quarterly to the Management Company.
2. An annual performance fee which accrues monthly and is due to the Management Company as of the end of each fiscal year. The performance fee for any fiscal year is an amount equal up to 20 % of the total uplift (where the total uplift is the uplift multiplied by the average outstanding number of units). There is an uplift if the Net Asset Value per unit before performance fee is higher than the «high water mark» accrued by the annualised hurdle rate.
3. Standard brokerage and bank charges incurred by the Fund's transactions.
4. Any additional non-recurrent fees, including legal advice, incurred for exceptional steps taken in the interests of the Unitholders (they may be amortised over a 5 years' period).
5. All other expenses incurred in the Fund's operations.
6. The Custodian Bank and Administrative Agent fees corresponding to the usual rates charged by banks in Luxembourg, calculated monthly and paid quarterly, based on the assets of the Fund during the relevant month and the Custodian Bank correspondent safekeeping charges.
7. The annual 0.06 % Luxembourg subscription tax, as well as any applicable V.A.T. payable on the Fund related expenses, whether charged directly or indirectly to the latter.

The following costs are borne by the Management Company out of its own assets:

1. Any manager's fees.
2. The expenses of establishing the Fund and any Sub-Fund.

Charges shall be allocated to the relevant Sub-Fund for which they were incurred or otherwise prorated to each of them, based on objective criteria determined by the Management Company.

All costs (including brokerage fees) of purchasing or selling assets of the Fund and any losses incurred in connection therewith, are for the account of the Fund in the relevant Sub-Fund.

It should be noted that the investment policy is to invest in UCIs and will result in a duplication of certain costs that will be charged both to the underlying UCI by its service providers, as well as to the Fund by the service providers of the Fund. Such costs will include, but are not limited to, formation expenses, custodian, domiciliary, management fees, audit expenses and other associated costs.

However, in any event, there will be no duplication of fees, should the Fund invest in UCIs managed by BANCA FIDEURAM S.p.a. or any affiliates. Accordingly the Fund shall not incur any fee or expenses payable to such UCIs.

Art. 12. Business year, Audit

The Fund's business year shall start on the first of January and end on the last day of December each year. The first business year shall end on December 31, 2001. The annual statement of account of the Management Company shall be audited by the statutory auditor of the Management Company and the Fund's annual report by an auditor appointed by the Management Company.

To establish the balance sheet of the Fund which shall be expressed in EUR, the assets of each Sub-Fund shall be converted from its relevant currency into EUR.

Art. 13. Distribution policy

There shall be no distribution of dividends and the net proceeds of each individual Sub-Fund shall be reinvested.

Art. 14. Amendments to these Management Regulations

The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time in the interest of the Unitholders and with the consent of the Custodian Bank.

Amendments shall take effect five (5) days after their publication in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».

Art. 15. Announcements

The Net Asset Value per Unit as well as the issue price or the redemption price shall be available on any Business Day at the registered office of the Management Company and the office of the Administrative Agent.

The annual audited reports will be available to Unitholders at the registered office of the Management Company and at the office of the Administrative Agent within four months following the close of the financial year. Unaudited semi-annual of the Sub-Funds will also be made available in the same manner within two months following the end of the period which they refer.

Any amendments to these Management Regulations and the liquidation of the Fund shall be published in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The dissolution of the Fund shall further be published in the «Luxemburger Wort» and in two newspapers of wider circulation abroad.

Amendments to the Management Regulations and notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the Net Asset Value as well as of the issue price or of the redemption price and the liquidation of the Fund shall be published in the newspapers of countries where Units are offered or sold.

Art. 16. Duration of the Fund - Dissolution of the Fund - Liquidation and merger of Sub-Funds

The Fund and the Sub-Funds shall be established for an indefinite period.

Unitholders, their heirs and any other beneficiaries may not demand the dissolution or division of the Fund.

The Fund may be liquidated at any time by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank.

Furthermore, liquidation shall take place if required according to Article 21 of the Law. Notice must be given without delay by the Management Company or the Custodian Bank in accordance with Article 15 above. No Units may be issued as soon as the event giving rise to liquidation occurs. The Management Company shall dispose of the Fund's assets in the best interest of the Unitholders and the Custodian Bank shall distribute the net liquidation proceeds, after deduction of liquidation charges and expenses, to the Unitholders in proportion to their holdings, in accordance with the directions of the Management Company. Proceeds which cannot be distributed to the Unitholders at the close of liquidation shall be deposited with the «Caisse des Consignations» in Luxembourg until expiry of the prescribed period.

In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies, the Management Company is also empowered to liquidate any of the Sub-Funds. A notice of such liquidation to the Unitholders shall be notified by mail to each Unitholder. The Management Company shall redeem the Units of the concerned Sub-Fund and reimburse the Unitholders in proportion to their respective holdings. The liquidation proceeds which cannot be distributed at the close of liquidation of the Sub-Fund shall be deposited with the Custodian Bank during a period of 6 (six) months; any remaining amount after these 6 months will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies, the Management Company may decide to merge such Sub-Fund with another existing Sub-Fund or to contribute the assets and liabilities of the Sub-Fund to another Luxembourg undertaking for collective investment. Notice of such a merger or contribution will be given at least one month prior thereto to the investors. Such notice shall be notified to each Unitholder by mail. Each Unitholder concerned by the merger or the contribution shall be given the possibility within a period of one month as of the date of notification to request the repurchase of its Units free of charge. At the expiry of this one (1) month's period any Unitholder which did not request the repurchase of its Units shall be bound by the decision relating to the merger or the contribution.

The Management Company does not consider to merge any Sub-Fund with another foreign investment fund.

Art. 17. Expiry of claims

Unitholders' claims against the Management Company or the Custodian Bank shall cease to be valid 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 18. Applicable law, Jurisdiction and language of reference

The Management Regulations are governed by Luxembourg law.

The «Tribunal d'Arrondissement» of Luxembourg shall have jurisdiction over any disputes between the Unitholders, the Management Company and the Custodian Bank, and Luxembourg law shall apply. The Management Company and the Custodian Bank nevertheless submit themselves and the Fund to the jurisdiction of any country in which Units are sold, in respect of claims by Unitholders resident in such countries.

The English-language version of these Management Regulations shall be binding; the Management Company and the Custodian Bank nevertheless admit the use of translations approved by them, into the languages of countries in which Units are offered and sold, and these shall be binding in respect of such Units sold to investors in these countries.

These Management Regulations come into effect on January 2, 2001.

Done in two originals in Luxembourg on November 6, 2000.

<i>The Management Company</i>	FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.	Pour copie conforme
Signatures	<i>The Custodian Bank</i>	Signature
	Signatures	

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63082/275/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

FORTISSIMO S.A., Société Anonyme.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mai 2000 que:

Délibération

1. En remplacement de Monsieur Daniel Collignon en qualité de Commissaire aux comptes de la société FORTISSIMO S.A., l'Assemblée Générale décide pour l'exercice 1999 de nommer la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES Commissaire aux comptes.

Le mandat de Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale de mai 2002.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40134/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

FIDEURAM MULTIMANAGER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.

STATUTS

L'an deux mille, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BANCA FIDEURAM S.p.A., ayant son siège social au 16, Corso Di Porta Romana, 20122 Milan, ici représentée par Monsieur Bruno Alfieri, directeur général adjoint FIDEURAM GESTIONS S.A., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 octobre 2000.

2. FIDEURAM VITA S.p.A., ayant son siège social au 80, Via Ennio Quirino Visconti, 00193 Rome, ici représentée par Monsieur Bruno Alfieri, directeur général adjoint FIDEURAM GESTIONS S.A., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 octobre 2000.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une Société Anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société anonyme sous la dénomination de FIDEURAM MULTIMANAGER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout endroit de la commune du siège social par décision du Conseil d'Administration. Ce dernier peut encore établir des sièges administratifs, succursales et agences au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif la constitution, la diffusion, l'administration et la gestion d'un fonds commun de placement à compartiments multiples, dénommé FIDEURAM MULTIMANAGER FUND.

Ce fonds commun de placement est un portefeuille indivis de valeurs qui se qualifie de fonds de fonds et il investit principalement ses avoirs nets dans des portefeuilles d'organismes de placement collectif connus sous le nom de Hedge Funds. La gestion du fonds commun de placement se fait conformément aux dispositions d'un règlement de gestion. Il est cependant expressément stipulé que le règlement de gestion ne fait pas corps avec les statuts. La Société peut accomplir toutes opérations nécessaires à la réalisation de son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation. Elle peut notamment à ce sujet recevoir, vendre, acheter, échanger ou remplacer toutes valeurs, accomplir tous actes et exercer tous droits de nature patrimoniale et personnelle afférents à ces valeurs.

A côté de l'activité décrite ci-dessus, la Société effectuera l'administration de ses propres actifs. Cette activité ne pourra avoir qu'un caractère accessoire.

La Société ne peut utiliser les actifs du fonds pour ses besoins propres.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions, chacune d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) entièrement libérées. Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 6. Toute cession d'actions à un non-actionnaire est subordonnée à l'assentiment du Conseil d'Administration, statuant à l'unanimité de ses membres.

Le Conseil d'Administration ne pourra cependant refuser son agrément qu'à la condition de présenter en même temps un ou plusieurs acquéreurs des actions, à un prix au moins égal à celui correspondant à la valeur comptable des actions, suivant le dernier bilan.

En cas d'augmentation du capital, les actions à souscrire en numéraire seront réservées aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission, au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux.

Chapitre III. Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs est fixé, et leur désignation est faite, par l'assemblée générale de la Société.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président, et, le cas échéant un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le président peut désigner un secrétaire du Conseil d'Administration, qui ne doit pas forcément faire partie du conseil.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme ou par télex, à un de ses collègues, délégation pour le représenter aux réunions du conseil, et voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les décisions signées par tous les administrateurs seront valables au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent figurer soit sur un seul acte, soit sur des copies séparées d'une seule et même décision.

Art. 10. Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le président du Conseil d'Administration ou par l'administrateur qui préside la réunion et par le secrétaire du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration seront approuvés à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il peut notamment, dans l'exercice de cette gestion, recevoir ou acquérir toutes sommes et valeurs, renoncer à tous droits réels, plaider, tant en demandant qu'en défendant, transiger et compromettre, l'énumération qui précède étant énonciative et non limitative.

Art. 12. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article treize des statuts.

Art. 13. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui prendront la dénomination de délégués à la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut déléguer certaines fonctions de gestion et de surveillance relatives aux activités de FIDEURAM MULTIMANAGER FUND à un ou plusieurs comités composés d'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et/ou un ou plusieurs tiers présentant les qualifications professionnelles requises.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société seule.

Art. 15. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des émoluments et/ou octroyer des remboursements et frais à inscrire au compte des frais généraux.

Chapitre IV. Surveillance

Art. 16. Sans préjudice des dispositions de l'article 89 de la loi du 30 mars 1988, la Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est d'un an.

Chapitre V. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de mars à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. Elle est convoquée conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration, ou sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

Elle se tient également dans la commune de Luxembourg, au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les objets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à la délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 20. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales, chaque action donnera droit à une voix. Un actionnaire a le droit de se faire représenter par un mandataire même non-actionnaire par écrit, lettre, télex ou télégramme.

Art. 21. L'assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le vice-président, ou par l'administrateur le plus âgé, ou par la personne désignée par l'assemblée.
Le président désigne le secrétaire et les deux scrutateurs.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.
Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits, qui en sont délivrés, sont certifiés conformes par deux administrateurs.

Chapitre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
Chaque année, à la clôture de l'exercice social, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés et l'administration dresse un inventaire et les comptes annuels conformément aux prescriptions légales en vigueur.
Le Conseil d'Administration remet les pièces avec un rapport de gestion sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle, au réviseur indépendant qui doit faire son rapport.

Art. 25. Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, les comptes annuels avec le rapport de commissaire et l'attestation du réviseur indépendant sont déposés au siège social et s'y trouvent à la disposition des actionnaires.

Art. 26. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde se trouve à la disposition de l'assemblée. Le Conseil d'Administration, en observant les prescriptions légales, peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 27. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.
Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes de la Société, les liquidateurs rembourseront les apports faits en capital sur les actions émises en conformité avec les droits attachés à ces actions et ensuite les actifs restants.

Chapitre VIII. Election de domicile

Art. 28. Tout actionnaire, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, non domicilié au Grand-Duché de Luxembourg, est tenu d'élire domicile dans l'arrondissement judiciaire où se trouve le siège social pour tout ce qui concerne l'exécution des présents statuts.

A défaut de cette élection de domicile, dûment signifiée à la Société, ce domicile sera censé élu de plein droit au siège social où toutes sommations, significations et notifications seront valablement faites.

Chapitre IX. Dispositions générales

Art. 29. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Art. 30. La Société est membre du Groupe SANPAOLO IMI. De ce fait, la Société se doit d'obéir aux directives émanant de SANPAOLO IMI S.p.A., dans le cadre de ses activités de direction et de coordination, en vue de l'exécution des instructions données par la Banque d'Italie (Banca d'Italia) à SANPAOLO IMI, et ce dans l'intérêt de la stabilisation du groupe. Les membres du Conseil d'Administration transmettront au leader du groupe (Capogruppo) tous les détails et/ou toutes les informations nécessaires à l'exécution desdites instructions, dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 24 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2001.

Par dérogation à l'article 17 des présents statuts, la première assemblée de la Société se tiendra en 2002.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital social comme suit:

1. BANCA FIDEURAM S.p.A., préqualifiée, cent vingt-quatre actions.	124
2. FIDEURAM VITA S.p.A., préqualifiée, une action.	1
Total: cent vingt-cinq actions.	125

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les comparants déclarent que la Société est constituée en conformité avec la loi du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif.

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont évalués à environ 110.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont immédiatement réunis en Assemblée Générale, et après délibération, ils ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre de commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs pour un terme expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires en 2002:

1) Monsieur Mario Prati, président, BANCA FIDEURAM S.p.A., Corso di Porta Romana 16, 20122 Milan;

2) Monsieur Edi Cetin, administrateur-délégué, FIDEURAM CAPITAL SIM S.p.A., Via San Paolo 10, 20121 Milan;

3) Monsieur Gianluigi Zuffi, directeur général FIDEURAM CAPITAL SIM S.p.A., Via San Paolo 10, 20121 Milan;

4) Monsieur Ettore Moretti, administrateur-délégué, FIDEURAM GESTIONI PATRIMONIALI SIM S.p.A., Piazza Ercolea 9, 20122 Milan;

5) Monsieur Sandro Panizza, directeur, BANCA FIDEURAM S.p.A., Corso di Porta Romana 16, 20122 Milan.

3. Est nommée commissaire aux comptes pour un terme expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires en 2002:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4. Le siège social est fixé à Luxembourg, 17A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Alfieri, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 126S, fol. 77, case 4. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

P. Frieders.

(64003/212/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2000.

DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 14.101.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 novembre 2000

A partir du 6 novembre 2000, les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

Monsieur Peer Kierstein Nielsen, Managing Director, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Allan Christensen, Deputy General Manager, demeurant à Bertrange,

Monsieur Peter Preisler, Deputy General Manager, demeurant à Senningerberg,

Monsieur Leonhardt Pihl, Deputy General Manager, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Carsten Andersen, demeurant à Mamer,

Monsieur Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf,

Monsieur Vagn Falkensten Andersen, demeurant à Ehnen,

Monsieur Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Allan Brandt, demeurant à Audun-le-Roman, France,

Monsieur Peter Dyhr, demeurant à Helmsange,

Monsieur Klaus Ebert, demeurant à Mamer,

Monsieur Alvaro Gentili, demeurant à Howald,

Monsieur Søren Glente, demeurant à Heisdorf,

Monsieur Marc Goergen, demeurant à Machtum,

Monsieur Claus Høgh Hansen, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Lars Mieritz Hansen, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Frans Haunstrup, demeurant à Mamer,

Monsieur Poul Friis Jensen, demeurant à Mamer,

Monsieur Jens Gahner Jørgensen, demeurant à Luxembourg,

Monsieur John Kristian Jørgensen, demeurant à Luxembourg,

Madame Lise Joergensen, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Torben Krag, demeurant à Strassen,

Monsieur Per Øgaard Madsen, demeurant à Oberanven,

Monsieur Hans H. Marx, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Aage Meyer, demeurant à Luxembourg,

Madame Connie Petersen, demeurant à Luxembourg,

Madame Mette Poulsen, demeurant à Hünsdorf,

Monsieur Hans-Erik Ribberholt, demeurant à Strassen,
 Monsieur Flemming Sørensen, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Kim Derving Sørensen, demeurant à Luxembourg,
 Madame Birgitta Thonning, demeurant à Luxembourg,

et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:

Madame Kirsten Irene Andersen, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Johnny Bisgaard, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Brian Lykke Bistrup, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Michael Blom, demeurant à Luxembourg,
 Mademoiselle Dorthe Brandt, demeurant à Münsbach,
 Monsieur Troels Brinch, demeurant à Luxembourg,
 Madame Jeanette Christensen, demeurant à Niederanven,
 Madame Gitte Snild Fischbach, demeurant à Schifflange,
 Madame Karin Fogh Friedrich, demeurant à Bertrange,
 Monsieur Jørgen Friis, demeurant à Bereldange,
 Madame Inga-May Gigler, demeurant à Gonderange,
 Madame Natacha Hainaux, demeurant à Mamer,
 Monsieur Anders Lund Hansen, demeurant à Luxembourg,
 Madame Nadine Hoesdorff, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Johnny Hejgård Jensen, demeurant à Koerich,
 Monsieur Lars Berg Jensen, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Steffen Richard Jensen, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Bo Kleimann, demeurant à Brouch-Mersch,
 Monsieur Ole Korva, demeurant à Luxembourg,
 Madame Lene Kristensen, demeurant à Strassen,
 Monsieur Ole Bredvig Larsen, demeurant à Mamer,
 Monsieur Torben Maj, demeurant à Luxembourg,
 Madame Patricia Marques, demeurant à Uebersyren,
 Monsieur Mats Midhamre, demeurant à Luxembourg,
 Madame Marguerite Mousel-Mayer, demeurant à Hellange,
 Monsieur Johnny Preben Mousten, demeurant à Bertrange,
 Madame Lisbeth Møller Nielsen, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Peter Nedergaard, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Claus Boyer Nielsen, demeurant à Strassen,
 Monsieur Jens Høga Nielsen, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Morten Juul Nielsen, demeurant à Wellenstein,
 Monsieur John Løvig Nielsen, demeurant à Luxembourg,
 Madame Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem,
 Mademoiselle Dorthe Obel, demeurant à Schrassig,
 Monsieur Kurt Olesen, demeurant à Luxembourg,
 Madame Marjanne Myrtue Olesen, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Jan Olsen, demeurant à Lintgen,
 Monsieur Gérard Pardanaud, demeurant à Dommeldange,
 Madame Viviane Reding, demeurant à Kayl,
 Monsieur Ib Rørmand, demeurant à Mamer,
 Mademoiselle Nadia Salciccia, demeurant à Dudelange,
 Monsieur Klaus Skovmand, demeurant à Luxembourg,
 Madame Jette Sørensen, demeurant à Reuland,
 Madame Majbrit Spliid, demeurant à Oetrange,
 Monsieur Henrik Stampe, demeurant à Luxembourg,
 Madame Pia Christina Stege, demeurant à Bertrange,
 Monsieur Carsten Stricker, demeurant à Bereldange,
 Monsieur Claes Eric Thede, demeurant à Luxembourg,
 Monsieur Jesper Winding demeurant à Strassen.

Monsieur Vagn Falkensten Andersen ainsi que Monsieur Claus Boyer Nielsen ne devront pas faire usage de leurs signatures en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

P. Kierstein Nielsen

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64361/222/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2000.

BANTLEON UNITS INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 78.549.

Änderung der Vertragsbedingungen

Durch Entscheidung der BANTLEON UNITS INVEST S.A. (neue Verwaltungsgesellschaft des BANTLEON UNITS) und der BANTLEON EUR-BENCHMARK INVEST S.A. (frühere BANTLEON TRUST S.A.) (frühere Verwaltungsgesellschaft des BANTLEON UNITS), mit Zustimmung der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. wurden die Vertragsbedingungen des BANTLEON UNITS wie folgt geändert:

1. Änderung des ersten Satzes des Artikels 2. «Die Verwaltungsgesellschaft» im Teil I «Die Verwaltung / Die Organisation» durch folgenden Wortlaut:

«Mit der Verwaltung des Fonds BANTLEON UNITS ist die BANTLEON UNITS INVEST S.A. («die Verwaltungsgesellschaft») betraut.»

2. Änderung des letzten Satzes des letzten Absatzes des Artikels 2. «Die Verwaltungsgesellschaft in Teil I. «Die Verwaltung / die Organisation» durch folgenden Wortlaut:

«Der Verwaltungsrat der BANTLEON UNITS INVEST S.A. hat unter seiner Verantwortung und auf eigene Kosten die BANTLEON BANK AG mit der Ausführung der laufenden Anlagetätigkeit betraut.»

Luxemburg, den 7. November 2000.

BANTLEON UNITS INVEST S.A. / BANTLEON EUR-BENCHMARK INVEST S.A. / BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

M. Rösch - P. Rommelfangen / M. Rösch - P. Rommelfangen / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64588/260/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

EURINVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C. Luxembourg B 6.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2000

- La cooptation de Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée.

- Monsieur Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant au 18, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, est nommé Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

EURINVEST

J.P. Reiland / S. Krancenblum

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40411/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

EURINVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C. Luxembourg B 6.025.

Extrait de la résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mai 2000

- Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, est coopté en tant qu'Administrateur, en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

EURINVEST

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40412/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

H & A LUX DAC*Abänderung des Sonderreglements*

Durch Beschluss der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsgesellschaft, mit Zustimmung der HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A. in ihrer Eigenschaft als Depotbank, wird das Sonderreglement betreffend den Fonds H & A LUX DAC wie folgt abgeändert:

l) Im Artikel 1 wird Punkt 2 wie folgt abgeändert:

«Jeder Teilfonds gilt im Verhältnis der Anteilhaber untereinander als eigenständiges Sondervermögen. Die Anteilhaber eines jeweiligen Teilfonds haben keine Ansprüche auf das Nettovermögen anderer Teilfonds oder auf das Gesamtnettofondsvermögen.

Gegenüber Dritten steht das Vermögen eines Teilfonds ausschliesslich für die Schulden, Verbindlichkeiten und sonstige Verpflichtungen dieses Teilfonds ein.»

Luxemburg, den 15. November 2000.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. / HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64690/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

BfG Garant.*Änderungsbeschluss des Sonderreglements des Sondervermögens*

Die Verwaltungsgesellschaft des Sondervermögens BfG Garant, das gemäss den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen am 29. August 1997 aufgelegt wurde, hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, folgenden Artikel des Sonderreglements wie folgt abzuändern:

Auflegung eines neuen Unterfonds - diese Auflegung bewirkt eine Abänderung des Artikels 2 «Anlagepolitik», Punkt B. «Anlagepolitik der Unterfonds» durch das Hinzufügen des folgenden Kapitels:

BfG Garant Best of Europe

Hauptziel der Anlagepolitik des BfG Garant Best of Europe ist es, an den Kurssteigerungen des Dow Jones EURO STOXX 50 (Euroland), des FTSE (Grossbritannien) und des OMX (Schweden) zu partizipieren.

Gleichzeitig soll durch die Anlage des vorwiegenden Teils des Vermögens des Unterfonds in Anleihen, Wandel- und Optionsanleihen sowie sonstigen fest- oder variabel verzinslichen Wertpapieren sichergestellt werden, dass zu dem im Verkaufsprospekt ausgewiesenen Laufzeitende des BfG Garant Best of Europe der Liquidationserlös pro Anteil nicht unter dem ebendort festgelegten Garantie-Betrag liegt.

Um an den Kurssteigerungen des Dow Jones EURO STOXX 50 (Euroland), des FTSE (Grossbritannien) und des OMX (Schweden) zu partizipieren, werden für den restlichen Teil des Fondsvermögens Optionsscheine, Optionen auf diese Aktienindizes oder Aktien sowie Partizipationsscheine auf diese Aktienindizes gekauft.

Optionsscheine auf Aktien und Partizipationsscheine auf diese Aktienindizes unterliegen dabei den Bedingungen, welche allgemein auf Wertpapiere anwendbar sind.

Die Charakteristika der gekauften Optionsscheine, Partizipationsscheine und Optionen erlauben es, während der gesamten Laufzeit bis zum 20. September 2005 des BfG Garant Best of Europe für jede Periode vom Tag der Auflage des Unterfonds bis zum jeweiligen 3-Monats-Stichtag («Bewertungsperiode»), die durchschnittliche Wertentwicklung der verschiedenen Aktienmärkte in Verbindung mit dem Stand dieser Aktienmärkte am Erstaussgabetag zu ermitteln.

Durch diese Anlagestrategie soll erreicht werden, dass die Wertentwicklung des Vermögens des BfG Garant Best of Europe pro Anteil EUR 50,-, zuzüglich der durchschnittlichen Wertentwicklung entspricht. Dazu wird für jede der neunzehn Bewertungsperioden die durchschnittliche Wertentwicklung der Aktienmärkte im Vergleich zum Erstaussgabetag ermittelt.

Die entsprechenden Werte werden addiert und durch neunzehn geteilt, um die durchschnittliche Wertentwicklung der Aktienmärkte über die gesamte Laufzeit des BfG Garant Best of Europe zu ermitteln. Diese Anlagestrategie ist risikoärmer als eine Anlagestrategie, welche darauf ausgerichtet ist, lediglich die Wertentwicklung der verschiedenen Aktienmärkte zum Laufzeitende zu berücksichtigen.

Zum Laufzeitende des Unterfonds kann somit identifiziert werden, welcher Index derjenige mit der besten, respektive der zweit- und drittbesten durchschnittlichen Wertentwicklung ist. Daraufhin wird, ebenfalls zum Laufzeitende des Unterfonds, der Index mit der höchsten durchschnittlichen Wertentwicklung mit 50%, der Index mit der zweithöchsten durchschnittlichen Wertentwicklung mit 30% und der Index mit der dritthöchsten durchschnittlichen Wertentwicklung mit 20% gewichtet. Somit beträgt die Beteiligung unter Berücksichtigung der o.a. «Best-of»-Gewichtung 100% an der durchschnittlichen Wertentwicklung der Aktienmärkte.

Die jeweils bei der Anteilwertberechnung festgestellte Konstellation im Indexkorb wird bei der Optionspreisberechnung berücksichtigt.

Die Verwaltungsgesellschaft garantiert den Anteilhabern, dass zum Laufzeitende des Unterfonds der Liquidationserlös pro Anteil nicht unter dem Garantie-Betrag liegt. Liegt der Liquidationserlös pro Anteil am Laufzeitende des BfG Garant Best of Europe unter diesem Betrag, wird die Verwaltungsgesellschaft den fehlenden Betrag aus eigenen Mitteln in das Vermögen des BfG Garant Best of Europe einzahlen. Diese Garantie ermässigt sich in Höhe der Verringerungen

der Erträge des Unterfonds einschliesslich entgangener Zinsen aus der Wiederanlage für den Fall, dass aufgrund gesetzlicher Änderungen steuerlicher oder anderer Natur während der Laufzeit des Unterfonds dem Unterfondsvermögen Zinsen oder Kapital nicht in voller Höhe zufließen. Die Garantie der Verwaltungsgesellschaft gilt nur zum Ende der Laufzeit des BfG Garant Best of Europe.

Die vorstehende Änderung tritt am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 17. November 2000.

BfG LUXINVEST MANAGEMENT S.A. / BfG BANK LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 546, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65138/255/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2000.

EUROFIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C. Luxembourg B 59.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 juin 2000

- Monsieur Carlo Schlessler ne souhaitant pas voir renouvelé son mandat d'Administrateur de la société pour des raisons professionnelles, sa démission avec effet au 7 juin 2000 est acceptée et Maître Tom Loesch, 4, rue Carlo Hemmer, B.P. 1107, L-1011 Luxembourg, Avocat, est nommé Administrateur, en remplacement.

Maître Tom Loesch terminera le mandat de Monsieur Carlo Schlessler. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de PricewaterhouseCoopers venant à échéance à la présente assemblée générale, la société ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

EUROFIND S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40413/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

EUROFIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C. Luxembourg B 59.742.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2000

- Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil d'Administration nomme Fondé de Pouvoir de la société Monsieur Carlo Schlessler, demeurant à Luxembourg, et lui confère les pouvoirs suivants:

– Monsieur Carlo Schlessler pourra engager la société envers les tiers par sa seule signature pour une somme n'excédant pas 100.000,- ou son équivalent en toute autre devise.

– Monsieur Carlo Schlessler, en qualité de Fondé de Pouvoir, reçoit les pouvoirs nécessaires afin d'effectuer des opérations sur titres La Rinascente sous sa seule signature jusqu'à un montant de 2,5 millions.

– Monsieur Carlo Schlessler, en qualité de Fondé de Pouvoir, et un Administrateur, reçoivent les pouvoirs nécessaires afin d'effectuer des opérations sur titres. La Rinascente sous leur signature conjointe jusqu'à un montant de 5 millions.

– Monsieur Carlo Schlessler, en qualité de Fondé de Pouvoir, a le pouvoir de subdéléguer de façon temporaire pour des périodes n'excédant pas deux semaines successives.

– Monsieur Carlo Schlessler, en qualité de Fondé de Pouvoir, avec faculté de substitution, reçoit les pouvoirs nécessaires afin de signer les déclarations à présenter à la CONSOB dans le cadre des opérations sur titres La Rinascente.

Certifié sincère et conforme

EUROFIND S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40414/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

FLAMINGO LINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 34.790.

Suite à la réunion du conseil d'administration en date du 31 mars 2000, M. Jean Steffen, employé privé, Luxembourg a été coopté en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Yves Bayle, administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 juillet 2000.

Pour FLAMINGO LINE HOLDING S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40128/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

FLAMINGO LINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 34.790.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 17 juillet 2000 entre la société anonyme holding FLAMINGO LINE HOLDING S.A. avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, et la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, courant pour une durée indéterminée.

Aux fins de réquisition

Pour FLAMINGO LINE HOLDING S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40129/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

IBERIAN INVESTMENT HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C. Luxembourg B 61.468.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 7 juillet 2000 à 10.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1999 est reportée à une date ultérieure.
- La nomination de SOLON DIRECTOR LIMITED est confirmée.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

1. M. S. Georgala, «Bachelor of Laws», demeurant au 4, avenue Eglé, 78600 Maisons-Laffitte, France,
2. M. John B. Mills, Consultant, demeurant au 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig,
3. SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40148/631/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

FLORELLA HOLDING S.A., Société Anonyme .

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.076.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Signature.

(40130/782/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

SIDLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 64.182.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le quatorze juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme TOUSACIERS S.A., produits sidérurgiques, établie et ayant son siège social à L-3402 Dudelange, 1, rue Emile Ludwig, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, sous le numéro B 20.617,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 28 juin 1983, publié au Mémorial C numéro 226 du 9 septembre 1983, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juillet 1987, publié au Mémorial C numéro 326 du 14 novembre 1987,

ici représentée par Monsieur Antoine Licausi, Administrateur-Directeur de ladite société anonyme TOUSACIERS S.A., demeurant à 57140 Woippy, France, 46bis, rue de Briey.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter que:

La société anonyme SIDLUX S.A. établie et ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.182 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 13 juillet 1998.

La société a actuellement un capital de LUF 2.000.000,- (deux millions de francs luxembourgeois) représenté par 200 (deux cents) actions, d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société, tel qu'il résulte de titres représentatifs au porteur de la Société soumis au notaire.

Par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société n'a jamais commencé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans à l'adresse de la comparante à L-3402 Dudelange, 1, rue Emile Ludwig.

- Que les actions au porteur ont été annulées en présence du notaire instrumentaire.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Licausi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2000, vol. 860, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2000.

B. Moutrier.

(40223/272/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

FORCEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.504.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 25 mai 2000 entre la société FORCEMA S.A. dont le siège social est au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et LCF ROTSCCHILD CONSEIL, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40131/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

FRÜHLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C. Luxembourg B 60.674.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 676 du 3 décembre 1997, modifiées par actes passés par-devant le même notaire, en date du 24 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 649 du 14 septembre 1998 et en date du 30 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 872 du 31 décembre 1998

Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2000

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FRÜHLING S.A., tenue au siège social en date du 5 juin 2000, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes (HRT REVISION) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 1999.

3. La perte de l'exercice, soit LUF 319.855,- est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRÜHLING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40135/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

IFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.004.

Par décision de l'assemblée annuelle générale du 7 juin 2000, le mandat des administrateurs MM. S. Maron et T. Loesch, ainsi que celui du commissaire aux comptes P. Kilcoyne ont été renouvelés et viendront à expiration à l'assemblée générale de 2001.

La société anonyme ED S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite sous le numéro R. C. Luxembourg B 52.004, requiert par la présente les modifications suivantes au registre de commerce et des sociétés:

Sous la rubrique «Conseil d'Administration» est à remplacer:

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2000, il a été décidé d'élire comme directeur, en remplacement de M. N. Peter Ruys, démissionnaire en date du 31 mars 2000, M. Pierre Martinet, résidant au 146, avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France, pour une période d'un an, son mandat venant à expiration à l'assemblée générale de 2001.

Luxembourg, le 8 juin 2000.

Pour réquisition

Pour IFI INTERNATIONAL S.A.

E. Chaltin

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40149/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

FZ PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg-Bonnevoie, 34, rue Pierre-Hentges.
R.C. Luxembourg B 53.367.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FZ PEINTURES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(40136/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

GAGLIOTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg.

Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 19 juillet 2000

Les associés se sont réunis au siège social en date du 29 juillet 2000 en assemblée générale extraordinaire, l'entièreté du capital social étant présente ou représentée et les associés s'estimant dûment convoqués.

Ordre du jour:

1. Décision de nommer un deuxième gérant chargé du secteur hôtellerie en conformité avec l'article 10 des statuts.
2. Divers.

Résolutions

Les associés, sur proposition du gérant, décident à l'unanimité:

1. La société sera gérée par deux gérants conformément à l'article 10 des statuts, ils auront en charge l'un la partie restaurant, l'autre la partie auberge;
2. M. Angelo Gaglioti est confirmé comme gérant et aura sous sa responsabilité la gestion du restaurant;
3. Mme Rita Pitasi-Gaglioti, demeurant au 17, rue E. Klensch, L-3250 Bettembourg, est nommée cogérante et aura sous sa responsabilité la gestion de l'auberge exploitée à l'adresse du siège social.

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Les associés

A. Gaglioti / BOULDER TRADE LTD

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40137/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

VAUBONNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.616.

L'an deux mille, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VAUBONNE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 avril 2000, non encore publié au Mémorial C et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Augmentation de capital à concurrence de EUR 350.000,- pour le porter de EUR 50.000,- à EUR 400.000,- par la création, l'émission et la souscription de 3.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.
2. - Souscription et libération des 3.500 actions nouvelles par la société LM CONSULTING COMPANY S.A.
3. - Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Art. 3. 1^{er} paragraphe. Le capital social est fixé à EUR 400.000,-, divisé en 4.000 actions de EUR 100,- chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société LM CONSULTING COMPANY S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Souscription - Libération

Ensuite la société LM CONSULTING COMPANY S.A., prédésignée, ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, prénommée, en vertu d'une des procurations dont il est question ci-avant, a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les trois mille cinq cents (3.500) actions nouvellement créées et les libérer intégralement en espèces, si bien que la somme de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), divisé en quatre mille (4.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent quinze mille francs luxembourgeois (LUF 215.000,-).

Pro fisco

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital précitée équivaut à quatorze millions cent dix-huit mille neuf cent soixante-cinq francs luxembourgeois (LUF 14.118.965,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, Schieres, P. Jupille, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2000, vol. 851, fol. 37, case 2. – Reçu 141.190 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(40250/239/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

VAUBONNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(40251/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

GELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C. Luxembourg B 55.144.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2000.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(40140/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

GLOBAL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C. Luxembourg B 76.296.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 11 mai 2000 entre la société GLOBAL INVEST HOLDING S.A. dont le siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et LCF ROTHSCHILD CONSEIL, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40141/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

ATOLL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

STATUTS

L'an deux mille, le douze juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. - La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 1998, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 28 avril 1999;

2. - La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Frie van de Wouw, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 1998, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 28 avril 1999.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATOLL PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire. La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mai, à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société CARDALE OVERSEAS INC., prénommée, treize mille trois cent vingt-huit actions	13.328
2) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, prénommée, deux mille six cent soixante-douze actions	2.672
Total: seize mille actions	16.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du capital social

Pour les besoins du fisc, il est déclaré que les trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représentant le capital social, équivalent à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1) Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 2) Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique);
- 3) Monsieur Brunello Donati, conseiller en entreprises, demeurant à Ponte Capriasca (Suisse).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. van de Wouw, A. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 419, fol. 27, case 12. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 juillet 2000.

A. Weber.

(40268/236/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C. Luxembourg B 62.662.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(40144/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C. Luxembourg B 10.559.

Acte constitutif publié à la page 1078 du Mémorial C, n° 22 du 5 février 1973.

—
Les comptes annuels révisés pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Signature.

(40145/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

DALSTONE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.735.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2000, vol. 540, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40392/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

DALSTONE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 60.735.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à 19.00 heures le 30 juin 2000

Le président et le scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer sur les points se trouvant à l'ordre du jour.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.

2. Après présentation et analyse des états financiers 1999, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1999, à savoir une perte de 1.957.017,- LUF.

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1999.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 20.15 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40391/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C. Luxembourg B 39.635.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Signature.

(40152/782/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. INDUSTRIALE INTERNATIONAL RING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.583.

L'an deux mille, le dix juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INDUSTRIALE INTERNATIONAL RING S.A., R. C. B N° 71.583, constituée originairement sous la dénomination de EUROCARBON INTERNATIONAL S.A., et dont le siège social a été transféré de CH-Delémont, Jura, Suisse, au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 884 du 24 novembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 avril 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Fabienne De Bernardi, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept cents (700) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,- CHF) francs suisses chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent mille (700.000,- CHF) francs suisses sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du nom de la Société en INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de INDUSTRIALE INTERNATIONAL RING S.A. en INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A.

En conséquence l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A., régie par les présents statuts ainsi que par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, F. De Bernardi, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 125S, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(40150/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROCARBON INTERNATIONAL S.A., puis INDUSTRIALE INTERNATIONAL RING S.A.,
Société Anonyme).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.583.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte n° 795 du 10 juillet 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(40151/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

KEFALOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C. Luxembourg B 47.091.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

KEFALOS S.A.

Signature

(40153/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

KONZEPTBAU AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H.R. Luxemburg B 74.857.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, dem 13. Juni 2000, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Herr Egon Bentz wird als Vorsitzender des Verwaltungsrates abberufen. Ihm wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsvorsitzenden wird gewählt:

Herr Frank Wehner, Estrichleger, Luxemburg.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

Herr Frank Wehner, Estrichleger, Luxemburg als Vorsitzender,

Herr Egon Bentz, Kaufmann, Luxemburg,

Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, Luxemburg.

Luxemburg, den 13. Juni 2000.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40156/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C. Luxembourg B 20.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Signature

Un mandataire

(40158/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C. Luxembourg B 20.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Signature

Un mandataire

(40159/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C. Luxembourg B 20.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Signature

Un mandataire

(40160/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C. Luxembourg B 20.762.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 14 juin 2000, à 11.00 heures*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant au 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999,

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 6.790,-,

- d'affecter les résultats de l'exercice 1997 tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

– Report de la perte: LUF 6.790,-

– Report à nouveau sur exercices suivants: LUF 413.995,-

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 159.315,-,

- d'affecter les résultats de l'exercice 1997 tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

– Report de la perte: LUF 159.315,-

– Report à nouveau sur exercices suivants: LUF 573.310,-

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 2.500,-,

- d'affecter les résultats de l'exercice 1997 tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

– Report de la perte: LUF 2.500,-

– Report à nouveau sur exercices suivants: LUF 575.810,-

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999.

- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40161/751/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

LAGASH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C. Luxembourg B 37.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

LAGASH PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(40162/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

LASTING PLACEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C. Luxembourg B 72.246.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

LASTING PLACEMENT HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40163/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

SOCAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

STATUTS

L'an deux mille, le douze juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 1998, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 28 avril 1999;

2. La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Frie van de Wouw, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 1998, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 28 avril 1999.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCAMA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire. La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai, à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société CARDALE OVERSEAS INC., prénommée, trois cent dix-neuf actions	319
2) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, prénommée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du capital social

Pour les besoins du fisc, il est déclaré que les trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représentant le capital social, équivalent à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1) Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 2) Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique);
- 3) Monsieur Brunello Donati, conseiller en entreprises, demeurant à Ponte Capriasca (Suisse).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. van de Wouw, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 juillet 2000, vol. 419, fol. 28, case 1. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 juillet 2000.

A. Weber.

(40300/236/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

LAWRENCE & GRANFELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C. Luxembourg B 50.680.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
LAWRENCE & GRANFELL HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40164/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

LE BOULEAU ROUGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C. Luxembourg B 61.982.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
LE BOULEAU ROUGE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40165/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

AMFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.703.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Signature.

(40323/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

AMFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.703.

—

L'assemblée ordinaire reportée des actionnaires tenue en date du 19 juillet 2000, a décidé de:

- nommer Monsieur Christian Billon en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000;

- porter le nombre des administrateurs de quatre à cinq et de nommer Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, demeurant au 400, route d'Esch, L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000;

- transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

G. Becquer
Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40324/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.
R.C. Luxembourg B 57.755.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 19 juin 2000 que Monsieur David Donnelly a démissionné de son mandat d'administrateur à la fin de la réunion.

Le conseil d'administration de la société MAYFLOWER OVERSEAS HOLDINGS S.A. se compose à partir de cette date des personnes suivantes:

1. - Monsieur Adrian Masterson, company director, demeurant au 21 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande);
2. - Monsieur Peter Waters, administrateur de sociétés, demeurant à Parkway Corner, 29 Bushby Avenue, Rustington, West Sussex, BN16 2BX, Grande-Bretagne;
3. - Monsieur Victor Elvinger, avocat, demeurant au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
4. - Monsieur John T. Wise, administrateur de sociétés, demeurant à 3703 Teays Valley Road, Hurricane, VW 25526, USA;
5. - Monsieur Mike Bryant, administrateur de sociétés, demeurant à Fairways, 8 Yeadon Close, Webheath, Redditch, B97 5TG, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40170/304/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

MEGARON S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H.R. Luxemburg B 44.918.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
vom Dienstag, dem 9. Mai 2000, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Beginn: 14.00 Uhr

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgendes beschlossen:

Die Niederlegung der Mandate der Verwaltungsräte Egon Bentz, Hermann-Josef Dupré und Wolfram Voegelé, sowie des Aufsichtskommissars LUXEMBOURG CONSULTING GROUP AG wird angenommen.

Ihnen wird volle Entlastung erteilt.

Luxemburg, den 9. Mai 2000.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40171/782/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

SCATLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.366.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 29 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SCATLUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40217/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

MELI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.895.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 540, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Signature.

(40172/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

PERLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 30.805.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2000, vol. 540, fol. 31, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire, tenue en date du 14 février 2000, que:

Délibération

L'assemblée élit le nouveau conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'assemblée générale ayant lieu en 2001:

Président: Monsieur Marco Martinelli

Administrateur: Monsieur Rodolfo Peroni

Administrateur: Monsieur Giorgio Natali

Administrateur: Monsieur Andrea Mondello

Administrateur: Monsieur Francesco Signorio

Administrateur: Monsieur René Faltz

Commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(40192/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

W.S. FUND CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 31, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 2 juin 2000 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la façon suivante:

Président : Monsieur Francesco Signorio

Administrateur : Monsieur Jean-Luc Jourdan

Administrateur : Maître René Faltz

Commissaire aux comptes : COMPAGNIE DE REVISION ERNST & YOUNG

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(40261/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissements à Capital Variable.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.288.

Le bilan au 31 décembre 1999, de la Société sus-mentionnée, enregistré à Luxembourg en date du 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Signature.

(40199/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

PUILAETCO QUALITY FUND, SICAV, Société d'Investissements à Capital Variable.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 35.288.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2000

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Nomination de Monsieur Olivier de Jamblinne de Meux comme Administrateur pour 5 ans.
6. Ratification de la nomination de ERNST & YOUNG comme réviseur pour les exercices 1999 et 2000.
7. Approbation du changement de la devise de référence d'EUR en JPY pour le compartiment Puilaetco Quality Fund, Japan Equity.
8. Approbation du changement de l'heure de clôture du recueil des souscriptions et remboursements de 12.00 à 16.00 heures pour les deux compartiments.
9. Approbation du changement de la dénomination des deux compartiments comme suit: Puilaetco Quality Fund Global Equity en Puilaetco Quality Global et Puilaetco Quality Fund Japan Equity en Puilaetco Quality Japan.
10. Affectation du résultat.
11. Divers.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2000

Présents: Monsieur Jacques Peters Administrateur, Président de la Séance:

Monsieur Olivier de Jamblinne;

Monsieur Philippe Amand.

Le Président ouvre la séance à 15.00 heures et désigne comme scrutateur Monsieur Olivier de Jamblinne et comme secrétaire Monsieur Philippe Amand.

Le bureau constate que la publication des convocations à cette assemblée générale ordinaire dans la presse et par lettres missives a été effectuée tout en respectant le cadre de la loi.

Le président donne lecture et entame l'ordre du jour.

Le secrétaire donne lecture des rapports de gestion et du réviseur ainsi que des comptes annuels.

Le Président fait remarquer que la société, dans un souci de prudence, a procédé aux amortissements maximums autorisés par la loi.

Après un échange de vues, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, au vu des données révisées, propose l'affectation du résultat de l'exercice de la manière suivante:

+ 60.560.441,63 EUR en Bénéfice à reporter.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve cette répartition.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité donne décharge aux administrateurs.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Querton.

L'Assemblée Générale décide donc de procéder à la nomination de Monsieur Olivier de Jamblinne de Meux au poste d'Administrateur et ce, pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005. L'Assemblée tient à remercier Monsieur Alain Querton pour ses fonctions réalisées.

Le Conseil propose de procéder à la:

1) ratification des modalités du changement de devise d'Euro en JPY pour le compartiment Puilaetco Quality Fund, Japan Equity.

2) ratification des modalités du changement de l'heure de clôture du recueil des souscriptions et remboursements de 12.00 à 16.00 heures pour les deux compartiments.

3) modification de la dénomination des compartiments comme suit: Puilaetco Quality Fund Global Equity devient Puilaetco Quality Global et Puilaetco Quality Fund Japan Equity devient Puilaetco Quality Japan.

Après débat, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité les 3 ratifications mentionnées ci-dessus et propose qu'une publication soit faite dans la presse pour donner droit aux souscripteurs éventuels de se retirer de la Sicav pendant une période d'un mois et ce sans frais.

Le Conseil d'Administration propose ensuite de ratifier la nomination de ERNST & YOUNG comme réviseur pour les exercices 1999 et 2000.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 16.15 heures.

J. Peters / O. De Jamblinne / P. Amand

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40200/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.375.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40218/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

SEAFARM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 47.009.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

SEAFARM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40219/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

SLCI, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE COMMERCE INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 16.857.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2000

ad 4. Monsieur le Président informe l'assemblée de:

- La démission de M. Dirk Vandenbossche en tant qu'administrateur vu la prise de sa retraite.
- La démission de M. Antoon Lambrechts avec effet au 31 juillet 1999.

L'assemblée approuve la nomination de deux nouveaux administrateurs:

- M. François Barone, Chef des Achats et Approvisionnements de ProfilArbed S.A.
- M. Marcel Van Hoorebeke, Directeur des Achats de Sidmar N.V.

L'assemblée élit comme président M. André Simon et comme vice-président M. Nicolas Ueberecken.

ad 5. L'assemblée décide de nommer EURO-SUISSE AUDIT comme réviseur pour l'exercice 2000.

Pour extrait conforme

P. Tanson

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40224/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

SEMS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.428.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SEMS INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40222/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**SOFINEST S.A. (SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'EST),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.144.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
SOFINEST S.A. (SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'EST)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40226/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

EUROGRIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.266.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROGRIPA S.A.
Signatures

(40415/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

EUROGRIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.266.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2000

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration du 6 mai 1999 de M. Frédéric Noël, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de M. Benoît Sirot, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROGRIPA S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 540, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40416/058/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

SOGIT-SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.186.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 30 juin 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

SOGIT-SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40227/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

TAMARIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.487.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 3 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme

TAMARIND HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40234/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

TAMBOOBO FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.488.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 3 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme

TAMBOOBO FINANCIAL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40235/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

TDG LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.562.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 3 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme

TDG LUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40236/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.752.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 3 juillet 2000*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40237/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

TRANS-FINANZ-SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.850.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Signature.

(40241/782/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

UNIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.609.

—
L'an deux mille, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant à Tuntange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding UNIMA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.609, constituée suivant acte reçu en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 910 du 16 décembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 346 du 16 mai 2000,

en vertu d'un pouvoir à elle conféré par décision du conseil d'administration de la prédite société, prise en sa réunion du 30 juin 2000, une copie conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme holding UNIMA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en la dite réunion du 30 juin 2000, et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à un montant d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que le conseil d'administration a reçu la renonciation dans la mesure du nécessaire à leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires qui n'ont pas souscrit, et la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire: Monsieur Aziz Hassam Ismail, administrateur de sociétés, demeurant à Antsirabé (Madagascar).

V. Que les cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, ont été souscrites et libérées intégralement par Monsieur Aziz Hassam Ismail, préqualifié, par versement en numéraire à un

compte bancaire au nom de la société anonyme holding UNIMA S.A., prédésignée, de sorte que la somme intégrale de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa.

«Le capital souscrit est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Pour les besoins du fisc, il est constaté que l'augmentation de capital ci-avant réalisée à hauteur de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) est l'équivalent de vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 20.169.950,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixantedix mille francs luxembourgeois.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2000, vol. 851, fol. 50, case 3. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(40247/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

UNIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(40248/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2000.

**TRUE SHOW GROUP S.A, Société Anonyme,
(anc. COIMA INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'an deux mille, le quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COIMA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 1999, publié au Mémorial C en 1999, page 28979.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roeser.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société COIMA INTERNATIONAL S.A. en TRUE SHOW GROUP S.A.

2. Modification subséquente de l'article un des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société COIMA INTERNATIONAL S.A. en TRUE SHOW GROUP S.A. et ainsi modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme holding sous la dénomination de TRUE SHOW GROUP S.A.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Felten, N. Steuermann, R. Galeota, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 125S, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 juillet 2000.

P. Bettingen.

(40369/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

MAELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 74.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2000

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, de Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg et de Monsieur Rocco Olgianti, demeurant à Lugano (Suisse) de leurs fonctions d'administrateur de la société.

L'assemblée leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat du 24 juillet 2000.

- L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Mauro Puppo, indépendant, demeurant Via Monte Grappa n° Vedano al Lambro (Italie), Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Les administrateurs sont élus pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Emile Bian à L-1235 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41089/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2000.

DIVERSIND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 mars 2000

- la cooptation de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire est ratifiée;

- Messieurs Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange et François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-8633 Biwer ainsi que la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands sont nommés en tant qu'administrateurs pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'as-

semblée générale statutaire de l'an 2006. La société FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est nommée comme administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme
DIVERSIND FINANCE S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2000, vol. 540, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40399/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2000.

SWISSCA LUX FUND, Fonds Commun de Placement à Compartiments Multiples de Droit Luxembourgeois.

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts de tous les compartiments de SWISSCA LUX FUND (le «Fonds») que le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a décidé lors de sa réunion du 19 avril 2000 de procéder à une restructuration du Fonds par l'apport du compartiment SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND dans SWISSCA MM FUND et la fermeture du Groupe FLOOR, avec l'intention de transformer le Fonds, à présent soumis à la partie II de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi»), en organisme de placement collectif assujéti à la partie I de la Loi.

SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND sera apporté à SWISSCA MM FUND par décision de la Société de Gestion et constituera un nouveau compartiment de SWISSCA MM FUND,

Les actuels porteurs de parts de SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND deviendront donc, à partir du 1^{er} janvier 2001, porteurs de parts du compartiment SWISSCA MM FUND FLOOR SWITZERLAND (le «Compartiment Floor»).

SWISSCA MM FUND est un fonds commun de placement à compartiments multiples de droit luxembourgeois créé en date du 26 novembre 1990 et géré par la société anonyme luxembourgeoise SWISSCA MM FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. ayant son siège social à 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg. SWISSCA MM FUND est soumis aux dispositions de la partie II de la Loi.

La devise de référence, la politique de distribution, la périodicité des émissions et des rachats, les commissions d'entrée, de sortie et les frais des conversions ainsi que la taxe d'abonnement de six centimes par cent francs du Compartiment Floor resteront inchangés suite à l'apport.

Les actifs nets du SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND, arrêtés au 29 décembre 2000, deviendront les actifs nets initiaux du Compartiment Floor dans SWISSCA MM FUND.

Les parts du SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND seront transférées dans SWISSCA MM FUND sur base de leur valeur nette d'inventaire calculée le 29 décembre 2000.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la structure actuelle du Fonds continue à fonctionner conformément au Prospectus de novembre 1999 et au Règlement de Gestion actuellement en vigueur.

La Société de Gestion a décidé que, suite à l'apport du SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND à SWISSCA MM FUND, le Groupe Floor ayant comme seul compartiment SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND sera fermé et le Fonds, à présent assujéti à la partie II de la Loi, transformé en organisme de placement collectif assujéti à la partie I de la Loi.

Dans ce but, la politique et les restrictions d'investissement du Fonds seront modifiées pour être conformes aux dispositions obligatoires prévues par la Loi pour les organismes de placement collectif soumis à la partie I de la Loi.

De plus, les investissements des compartiments du Groupe Sector actuellement détenus seront aussi adaptés à ces dispositions par la vente de certains investissements, si nécessaire.

Les porteurs de parts concernés par l'apport de SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND à SWISSCA MM FUND ainsi que les autres porteurs de parts du Fonds ont la possibilité, en cas de désaccord, de demander le rachat de leurs parts, sans frais, pendant une période d'un mois à dater de la publication de cet avis, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2001 au plus tard; les porteurs de parts seront remboursés à la Valeur Nette d'Inventaire de leurs parts au jour du rachat; passé ce délai, les décisions relatives à l'apport et à la transformation engageront les porteurs de parts qui n'ont pas usé de la faculté de rachat.

Les porteurs de parts au porteur sont en outre invités à présenter leurs certificats de parts au porteur en vue de leur estampillage aux guichets de la banque dépositaire à Luxembourg, la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat («BCEE»), domiciliée à Luxembourg, 1, place de Metz, à partir du 2 janvier 2001.

Les articles 2, 3, 4, 9, 10 et 12 du Règlement de Gestion du Fonds seront modifiés. Le nouveau Règlement de Gestion sera publié in extenso dans le Mémorial du 16 décembre 2000 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Les articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 19 du Règlement de Gestion de SWISSCA MM FUND seront modifiés. Le nouveau Règlement de Gestion sera publié in extenso dans le Mémorial du 16 décembre 2000 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Le Prospectus et Règlement de Gestion du Fonds et de SWISSCA MM Fund seront disponibles auprès de la BCEE, Luxembourg ainsi qu'auprès des distributeurs à l'étranger.

En outre, les documents suivants relatifs à la restructuration du Fonds seront également disponibles au siège social de la Société de Gestion du Fonds:

- le procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société de Gestion du 19 avril 2000;
- l'état comptable de SWISSCA LUX FUND FLOOR SWITZERLAND arrêté à la date de l'apport;
- le rapport du réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

*La Banque Dépositaire et
Le Conseil d'Administration*
de la Société de Gestion SWISSCA LUX FUNDS
MANAGEMENT COMPANY S.A.

(04574/256/65)

MERCURY SELECTED TRUST (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 6.317.

—
NOTICE TO BEARER SHAREHOLDERS

Bearer Shareholders are informed of the following changes being made to the Company with effect from 15th December 2000:

- the launch of a new Equity Fund, the Global Equity Ex Europe Fund; and
- the Gold & Mining Fund will be renamed the World Gold & Mining Fund; and
- the creation of six new Strategic Sector Series Funds, to be launched on 6th April 2001.

Bearer Shareholders are reminded to deliver their certificates to the Company's Central Paying Agent for exchange.
Central Paying Agent:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.,
69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

1st December 2000.

(04593/962/16)

The Board of Directors.

LAMESCH EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Wolser Nord.

R. C. Luxembourg B 23.555.

—
Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à Bettembourg, le vendredi 22 décembre 2000 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission du Réviseur d'Entreprises et nomination de son remplaçant.
2. Divers.

I (04553/000/13)

Le Conseil d'Administration.

RUTHERFORD S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.127.

—
Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la SOCIETE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE, 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, le 19 décembre 2000 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des liquidateurs et présentation des comptes de la liquidation;
2. Nomination d'un commissaire de vérification des comptes de la liquidation.

I (04557/546/14)

Les liquidateurs.

RUTHERFORD S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.127.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la SOCIETE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE, 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, le 19 décembre 2000 à 15.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire de vérification des comptes de la liquidation;
2. Décharge aux liquidateurs et au commissaire;
3. Clôture de la liquidation;
4. Divers

I (04558/546/16)

Les liquidateurs.

CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST (LUX), Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxembourg B 42.121.

An die Anteilhaber des CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST (LUX) bezüglich der Liquidation der Gesellschaft

Da in der ausserordentlichen Generversammlung vom Dienstag, dem 28. November 2000, das Quorum von 50% nicht erreicht wurde, werden die Anteilhaber hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST (LUX) eingeladen, die am Donnerstag, den 4. Januar 2001, um 11.00 Uhr am Sitz der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, stattfinden wird, dieser beizuwohnen und an den Abstimmungen teilzunehmen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Den Beschluss zu fassen, die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen;
2. Die Ernennung eines Liquidators vorzunehmen sowie die Festsetzung seiner Kompetenzen.

Die zweite Versammlung ist ordnungsgemäß beschlußfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Abwesenheit der Anteilhaber bei dieser zweiten ausserordentlichen Generalversammlung bedeutet ihre Zustimmung zu den Vorschlägen des Verwaltungsrates.

Zur gültigen Abstimmung hinsichtlich der Tagesordnung bedarf es keines Quorums, jedoch ist der zu fassende Beschluss nur dann gültig, wenn er von einer 2/3 Mehrheit der teilnehmenden oder vertretenen Aktien angenommen wird.

Aktionäre, die dieser Versammlung persönlich beiwohnen und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, ihre Aktien spätestens 5 ganze Tage vor der ausserordentlichen Generalversammlung bei der CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A in Luxemburg, der CREDIT SUISSE FIRST BOSTON in Zürich, der CREDIT SUISSE FIRST BOSTON in Frankfurt am Main, BANK AUSTRIA in Wien oder einer anderen Zahlstelle zu hinterlegen.

Die Aktionäre, welche nicht an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen können oder wollen, sind gebeten, der Verwaltungsstelle (CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.) eine Vollmacht zukommen zu lassen, welche bei der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. in Luxemburg 5 ganze Tage vor der ausserordentlichen Generalversammlung eintreffen muss.

Luxemburg, den 28. November 2000.

Unterschriften.

I (04576/736/33)

COMPAGNIE FINANCIERE MONTCHOISI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.944.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à Luxembourg, le mardi 12 décembre 2000 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 1999;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999;
4. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

I (04591/687/17)

CHARP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.287.

Le Conseil d'Administration convoque par le présent avis Messieurs les actionnaires, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REPORTEE
qui aura lieu le 20 décembre 2000 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du commissaire pour les exercices se terminant le 31 mars 1999 et le 31 mars 2000.
2. Approbation des comptes annuels pour les exercices se terminant le 31 mars 1999 et le 31 mars 2000.
3. Affectation du résultat pour les exercices se terminant le 31 mars 1999 et le 31 mars 2000.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

I (04592/581/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROTRUST, SOCIETE FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
des Actionnaires de la Société qui se tiendra à Luxembourg au siège social sis 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, le
lundi 11 décembre 2000 à 11.30 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en EUROTRUST.
2. Abolition de la durée limitée de la société.
3. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:
« La société a pour objet le conseil et l'assistance dans le domaine économique et fiscal au sens le plus large du terme, de même que toutes prestations de service liées à la constitution, l'organisation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
La société aura pour activité également la tenue de livres comptables et tous travaux comptables et fiscaux y rattachés, tous services administratifs et de bureau et de secrétariat ainsi que toutes prestations administratives et de gestion en matière de droit social.
La société a pour objet par ailleurs la prise de participations dans des sociétés de personnes et de capitaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.
La société pourra faire en général toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»
4. Création de deux catégories d'actions A et B.
5. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1 euro pour 40,3399 LUF pour fixer ledit capital social à 74.368,05 euros, divisé en 3.000 actions sans désignation de valeur nominale.
6. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à 25,- euros. Augmentation correspondante du capital social pour le porter à 75.000,- euros, représenté par 3.000 actions d'une valeur nominale de 25,- euros et libération par versement en espèces à concurrence de 631,9425 euros.
7. Création d'un capital autorisé fixé à 750.000,- euros.
8. Fixation au 1^{er} janvier 2001 de l'obligation de comptabiliser les comptes de la société en euros.
9. Refonte complète des statuts pour les adapter aux changements intervenus dans la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée ainsi convoquée ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (04547/576/41)

Le Conseil d'Administration.

41710

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

la **SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *18 décembre 2000* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la société, comprenant notamment les modifications aux articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 26, 28, 29 et 32 pour:

- introduire dans les différents compartiments des classes et catégories d'actions;
- préciser les règles relatives à la liquidation et à la fusion de compartiments.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social, obtenir sans frais le texte complet des modifications aux statuts.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social ou auprès de la **BANQUE DEGROOF S.A.**, Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

La première assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 6 novembre 2000 à 11.30 heures n'a pu délibérer valablement faute de quorum de présence. L'assemblée du 18 décembre 2000 délibérera à la majorité des deux tiers sans condition de présence.

II (04453/755/21)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.264.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'**ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *mardi 12 décembre 2000* à 10.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04487/755/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROCASH-FUND, SICAV, Investmentgesellschaft mit Variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 45.631.

Gemäss Art. 12, 13 und 14 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre, welche am *12. Dezember 2000* um 11.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Abänderung von Art. 12, Abs. 1 der Statuten, um ihm den folgenden Wortlaut zu geben: «Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre wird gemäss dem luxemburgischen Gesetz in Luxemburg, am Firmensitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort in Luxemburg, der in der Einberufung festgelegt wird, am zweiten Mittwoch im Monat März eines jeden Jahres um 11.00 Uhr abgehalten und zum ersten Mal am 14. März 2001. Falls dieser Tag ein Bankfeiertag ist, wird die jährliche Generalversammlung am ersten nachfolgenden Bankarbeitstag abgehalten.» Das heisst, der Termin der jährlichen ordentlichen Generalversammlung wird vorverlegt.
Der Rest von Art. 12 bleibt unverändert.

2. Verschiedenes.

Die Entscheidungen der Generalversammlung werden durch die Zweidrittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50 % des Aktienkapitals anwesend oder vertreten sind.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen:

- SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., Luxemburg, 31, allée Scheffer
- SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. KGaA, Köln, Unter Sachsenhausen 4
- DEUTSCHE ÄRZTE- UND APOTHEKERBANK eG, Düsseldorf; Emanuel-Leutze Strasse 8
- BANKHAUS CARL SPÄNGLER & CO. AKTIENGESELLSCHAFT, Salzburg, Schwarzstrasse 1

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Art. 13 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine entsprechende schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens fünf Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz einlegt.

Luxemburg, den 8. November 2000

II (04471/755/36)

Der Verwaltungsrat.

PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.161.

L'assemblée générale du 13 novembre 2000 n'ayant pas pu valablement délibérer, conformément à l'article 67-1 (2) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 décembre 2000 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 mars au 31 décembre.
2. Fixation de la date de clôture de l'exercice en cours au 31 décembre 2000.
3. Modification de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.
4. Modification de l'article 23 des statuts.
5. Modification de l'article 30 des statuts.

II (04493/581/16)

Le conseil d'Administration.

HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.085.

Notice is hereby given by the Board of Directors of the Company that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of holders of common and preference shares of HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. («HRHL») will be held at the registered office of HRHL at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on 19 December 2000 at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting on the following matter:

Agenda:

1. Redemption of 36,696,612 common shares of HRHL held by HSBC EUROPE BV against payment to HSBC EUROPE BV of (i) preference shares of HSBC EUROPE BV held by HRHL with a value of approximately USD 2.6 billion and (ii) all shares of HSBC REPUBLIC BANK (SUISSE) S.A. held by HRHL representing approximately 2.7 % of the share capital of HSBC REPUBLIC BANK (SUISSE) S.A., and reduction of the capital and paid in reserve of HRHL by an amount equal to the book value of (i) and (ii).
2. Change of the articles of incorporation of HRHL to reflect the above capital reduction.

Notes:

Any shareholder whose shares are in bearer form and who wishes to attend the Extraordinary General Meeting (the «Meeting») must produce a depository receipt or present his common shares certificates to gain admission.

A shareholder wishing to be represented at the Meeting must lodge a proxy, duly completed, together with a depository receipt (bearer shares only) at the registered offices of HRHL at 32, boulevard Royal, Luxembourg, not later than 15 December 2000 at 5.00 p.m. The shareholder may obtain the depository receipt and, if required, the form of proxy, from the bank listed below by lodging the share certificates at its office or by arranging for the bank by whom his certificates are held to notify the bank listed that shares are so held.

Any shareholder whose shares are registered will receive a notice of the Meeting at his address on the register, together with a form of proxy for use at the Meeting. The proxy should be lodged at HRHL's registered office in accordance with the above instructions.

The remittance of the form of proxy will not preclude a shareholder from attending in person and voting at the Meeting if he so desires.

The resolution covered by the Agenda for the Extraordinary General Meeting may be passed by a majority of two thirds of all shares represented at the Meeting, the quorum being half of the shares.

II (04540/000/34)

Le Conseil d'Administration.

LECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.969.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 décembre 2000 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2000 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04501/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ADELA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 6.761.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister aux deux:

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

qui se tiendront à Luxembourg, 291, route d'Arlon, le mercredi 6 décembre 2000.

La première assemblée générale extraordinaire se tiendra à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport des liquidateurs aux actionnaires de la société pour la période de liquidation du 25 septembre 1994 au 31 octobre 2000.
2. Présentation des états financiers audités de la société pour la période de liquidation du 25 septembre 1994 au 31 octobre 2000.
3. Nomination de réviseurs («commissaires vérificateurs») afin d'examiner les états financiers de la société pour la période de liquidation.
4. Ratification de la date, de l'heure et de l'agenda de la seconde assemblée générale extraordinaire.

La deuxième assemblée générale extraordinaire se tiendra à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport d'audit («commissaires vérificateurs») sur le contrôle des états financiers de la société pour la période de la liquidation.
2. Approbation des états financiers audités de la société pour la période de la liquidation.
3. Décharge aux liquidateurs et aux auditeurs de la liquidation.
4. Constitution d'un «escrow account» pour règlement de tout éventuel créancier.
5. Déclaration de la liquidation finale de la société.
6. Précision du lieu où les livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans.

II (04572/799/28)

Les liquidateurs.